

## **TABLEAU DES GRATUITÉS**

## Pas de réservation internet nécessaire

Personnes concernées	Justificatif, en cours de validité, à présenter
Enfants de moins de 7 ans	Pièce d'identité avec photographie
Journalistes	Carte de presse
Membres de l'ICOM et de l'ICOMOS	Carte de membre
Membres et correspondants des académies formant l'Institut de France + 1 accompagnateur adultes et 2 enfants	Carte de membre et de correspondant de l'Institut
Agents de l'Institut de France et des académies formant l'Institut de France + 1 accompagnateur adultes et 2 enfants	Carte verte « Offre sociale et culturelle »
Enseignants	Carte « Pass Education » au format physique
Guides-conférenciers	Carte professionnelle
Etudiants en beaux-arts (architecture, design, stylisme, sculpture, peinture, arts plastiques, arts appliqués, arts décoratifs) ou histoire de l'art	Carte de scolarité ou d'étudiant mentionnant la filière artistique
Membre de la Maison des artistes	Carte d'adhérent
Titulaires des minima sociaux	Justificatifs rédigés en français : Attestation de paiement (RSA), Attestation d'admission ou d'indemnisation (ASS), Attestation de situation ou d'admission (CMU) ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), ASF (allocation de soutien familial), ATA (allocation temporaire d'attente), AMS (allocation mensuelle de subsistance), ATE (allocation transitoire de solidarité), AER (allocation équivalent retraite), AME (aide médicale de l'Etat), demandeurs d'asile / réfugiés
Demandeurs d'emploi	Justificatif de FRANCE TRAVAIL de moins de 6 mois
Personnes en situation de handicap + 1 accompagnateur	Carte « Mobilité Inclusion Invalidité » 80%. La carte « Mobilité Inclusion Priorité » seule ainsi que la carte de stationnement n'ouvrent pas droit à la gratuité
Mutilés de guerre + 1 accompagnateur	Carte de l'ONAC
Personnel militaire de l'opération « Sentinelle »	Carte « opération Sentinelle »

La carte du Ministère de la culture ou toute autre carte non mentionnée ci-dessus n'ouvrent pas droit à la gratuité du droit d'entrée.